

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 008-243/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association Marseille Centre pour la réalisation de l'oeuvre "Opéra Noir"

DAS 13/10019/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la Culture, l'association Marseille Centre, Fédération des commerces du centre ville, a commandé une œuvre aux artistes Christophe Berdaguer et Marie Péjus. Cette sculpture, architecturale et sonore inspirée du kiosque situé en haut de la Canebière, sera installée place Lulli dans le 1^{er} arrondissement, à l'arrière de l'Opéra de Marseille.

La Fédération Marseille Centre fédère les commerces du Centre Ville de Marseille afin d'améliorer la qualité de l'accueil, le confort des visiteurs, et agit en faveur de l'environnement, la sécurité, la propreté, l'amélioration des accès, le stationnement, etc.

Elle met également en œuvre des animations en lien avec le tissu commercial et noue différents partenariats avec le monde de la culture. Dans le cadre de Marseille Provence 2013, les commerces du centre ville ont choisi de s'impliquer sur deux projets dont "l'Opéra Noir" et une installation de photos dans les vitrines des commerces. Cet événement va dans le sens des objectifs et des ambitions de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, soucieuse de mettre en place une véritable synergie entre développement et vitalité du territoire.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

C'est pourquoi, au regard de ces perspectives pour un rayonnement accru du territoire, Marseille Provence Métropole souhaite participer à hauteur de 30 000 euros à l'Association Marseille Centre pour la réalisation de l'œuvre « Opéra Noir ».

Cette participation est conventionnée avec l'association organisatrice Marseille Centre et permet également à la Communauté Urbaine de figurer parmi les partenaires publics de l'évènement ainsi qu'à ses actions de communication.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La valeur et la notoriété de l'évènement, constituant un des projets de « Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 » ;
- L'intérêt pour le territoire de Marseille de participer à la dynamisation de centre-ville de Marseille en aidant à la réalisation de l'œuvre « Opéra Noir » commandée par l'Association Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée, conclue avec l'association Marseille Centre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 008-243/13/BC

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013